


REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
 Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Énergie et des Mines
 

Conférences-débats sur des exemples de valorisation durable de produits forestiers

Antananarivo, 19 et 20 avril 2006

Organisation :
 Projet FFEM Biodiversité (Cirad, Fofifa, Essa, WWF Madagascar, Seca)
 CIRAD (Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)
 FOFIFA (Centre national de la recherche appliquée au développement rural)
 ESSA (École Supérieure des Sciences Agronomiques)








1

Les flux incontrôlés de bois d'œuvre vers les marchés

Par M. Andriambahoaka Harimanana, Responsable du projet FFEM-Biodiversité

2

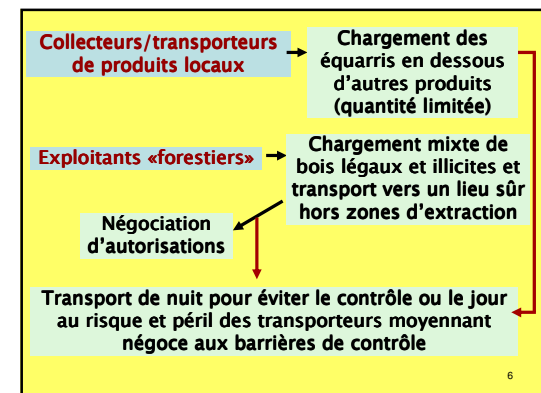
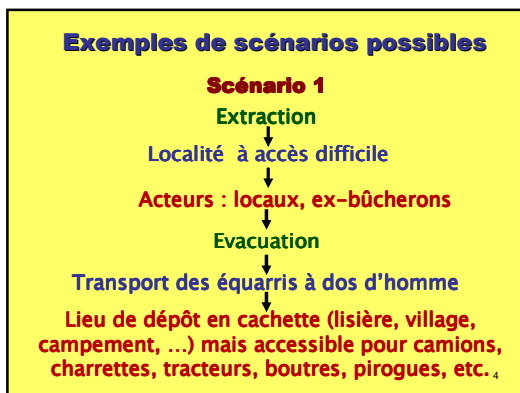
Midi Madagascar du 04/02/2006

«Le nombre d'exploitants en règle, disposant de permis valides, est passé de 271 à 16 ... Madagascar devrait connaître une pénurie en bois mais ...

La situation aurait dû provoquer une flambée des coûts ... mais [on constate] au contraire ... une baisse de prix ...

D'où viennent les bois qui inondent les marchés ?»

3



Scénario 2

Obtention d'autorisations
par négociation préalable

↓
Acteurs: bûcherons sous
contrat pour exécution
rapide

↓
Evacuation sur
les marchés

7

Inconvénients

- Secteur informel florissant
- Redevances non payées
- Ristournes non payés
- Concurrence déloyale
- Activités agricoles délaissées
- Statistique biaisée

Avantages

- Revenu complémentaire pour les locaux
- Approvisionnement continu des marchés
- Prix + ou - stable des produits aux consommateurs

8

Exemple

Sur 24 000 équarris recensés à un point de contrôle en mai et juin 2005, une quantité non négligeable était de provenance inconnue, n'a pas payé de ristournes ni de redevances, le transport se limitait à de simples autorisations, etc.

9

Quoi faire?

⇒ Responsabiliser les communautés riveraines pour la protection de leurs ressources naturelles, Les rendre autonomes par la valorisation raisonnée de produits autorisés par un contrat

⇒ Asseoir un partenariat entre communautés locales de base, services techniques et communes pour une protection active valorisante de ressources (fiscalité et contrôle)

⇒ Renforcer les moyens des services techniques locaux et régionaux

⇒ Amener les futurs exploitants à respecter l'exploitation en conformité avec les règles

10